

2020-03-04
2019-6981

(Container)



Enlist 1 Herbicide

GROUPÉ	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces et pour utilisation dans le maïs de grande culture Enlist™, soja Enlist E3 et pour usage sur le blé, l'orge et le seigle.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: 2 4-D, présent en tant que sel de choline 454 g e.a./L
Solution

N° D'HOMOLOGATION 33701 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

**IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET : 1 L - Vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215 – 2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

FATAL OU NOCIF EN CAS D'INGESTION

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET PEUT IRRITER LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX

CAUSE UNE LÉSION IMPORTANTE MAIS TEMPORAIRE AUX YEUX

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Méthode et équipement d'application terrestre et aérienne

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou une cabine fermée d'avion.
- Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Application au moyen d'un pulvérisateur manuel

- Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité).
- Pour les applications à l'aide d'un pistolet de pulvérisation avec pompe mécanique:
 - Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent également porter un respirateur s'ils manipulent plus de 11 L d'herbicide ENLIST 1 par jour.
 - NE PAS manipuler plus de 17,6 L d'herbicide ENLIST 1 par jour.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles

MÉLANGE

Système de transfert

- Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation. En cas de manipulation de plus 582 L par jour, les travailleurs doivent aussi utiliser un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent la fatigue, une faiblesse musculaire et les nausées. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés.
- Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si l'on applique ce produit au moyen d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ni ne permettre aux bruines de pulvérisation de dériver vers de telles cultures.
- Ne pas asperger sur les racines nues des arbres et des plantes ornementales.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde

RUISSELLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.
- Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2,4-D.

UTILISATION

Lorsque le contenant est vide, le rincer trois fois et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de pulvérisation. Au cours de l'application, prendre soin d'éviter de contaminer les fossés d'irrigation et les eaux domestiques. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant contenu du 2,4-D pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de 0 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



Enlist 1 Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces et pour utilisation dans le maïs de grande culture Enlist™, soja Enlist E3 et pour usage sur le blé, l'orge et le seigle.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: 2 4-D, présent en tant que sel de choline
Solution

454 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 33701 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L - Vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215 – 2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

FATAL OU NOCIF EN CAS D'INGESTION

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET PEUT IRRITER LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX

CAUSE UNE LÉSION IMPORTANTE MAIS TEMPORAIRE AUX YEUX

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Méthode et équipement d'application terrestre et aérienne

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou une cabine fermée d'avion.
- Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Application au moyen d'un pulvérisateur manuel

- Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité).
- Pour les applications à l'aide d'un pistolet de pulvérisation avec pompe mécanique:
 - Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent également porter un respirateur s'ils manipulent plus de 11 L d'herbicide ENLIST 1 par jour.
 - NE PAS manipuler plus de 17,6 L d'herbicide ENLIST 1 par jour.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles

MÉLANGE

Système de transfert

- Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation. En cas de manipulation de plus 582 L par jour, les travailleurs doivent aussi utiliser un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent la fatigue, une faiblesse musculaire et les nausées. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés.
- Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si l'on applique ce produit au moyen d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ni ne permettre aux bruines de pulvérisation de dériver vers de telles cultures.
- Ne pas asperger sur les racines nues des arbres et des plantes ornementales.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde

RUISSELLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.
- Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2,4-D.

UTILISATION

Lorsque le contenant est vide, le rincer trois fois et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de pulvérisation. Au cours de l'application, prendre soin d'éviter de contaminer les fossés d'irrigation et les eaux domestiques. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant contenu du 2,4-D pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de 0 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

MODE D'EMPLOI

MISE EN GARDE D'UTILISATION

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
- N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les bungalows, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que celles de la classification grossière de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Délai de sécurité avant réentrée

- Pour l'irrigation manuelle, ne pas entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les 6 jours suivant le traitement.
- Pour le dépistage à pied, ne pas entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les 24 heures suivant le traitement.
- Pour toute autre activité, ne pas entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les 12 heures suivant le traitement.

Application terrestre – terres cultivées

Appliquer entre 50 et 200 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme. Effectuer la pulvérisation à faible pression (de 200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active.

Grosueur des gouttelettes : Appliquer en tant que pulvérisation de grosses gouttelettes à extrêmement grosses gouttelettes (ASABE S-572 Standard). Utiliser des pastilles de buses à réduction de dérive conformément aux directives du fabricant qui produisent des gouttelettes de classification grosses à extrêmement grosses pour réduire de façon significative le potentiel de dérive.

Se référer au guide d'utilisation du produit pour de plus amples renseignements.

Préparation de la solution de pulvérisation

Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter l'herbicide ENLIST 1 tout en agitant, puis enfin le reste de l'eau ou de l'huile tout en continuant d'agiter le mélange.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et précautions les plus sévères figurant sur les étiquettes.

POUR UTILISATION AVEC LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ENLIST™ SEULEMENT

L'herbicide ENLIST 1 est un herbicide systémique dont l'activité résiduelle dans le sol est très limitée et qui est conçu pour la suppression de mauvaises herbes annuelles et vivaces émergées. L'herbicide ENLIST 1 est sélectif au maïs de grande culture Enlist. Le maïs de grande culture Enlist ne contient que le gène DAS-40278-9. DAS 40278-9 constitue un gène breveté qui fournit une résistance aux herbicides 2,4-D à sel de choline. Des renseignements sur les variétés de maïs contenant le gène DAS-40278-9 sont disponibles chez votre fournisseur de semences.

Taux d'application

Utiliser les taux donnés ci-dessous pour chaque liste de mauvaises herbes. Utiliser le taux le plus faible dans chaque groupe pour les mauvaises herbes en semis (2-4 feuilles) qui croissent rapidement; et le taux le plus élevé pour les mauvaises herbes au stade du bourgeonnement, au cours de périodes sèches et fraîches ou s'il y a infestation élevée.

Mauvaises herbes sensibles (de 0,73 à 1,1 L/ha):

bardanette épineuse	moutardes (sauf des chiens et tanaïsie verte)
bardane (avant le stade de 4 feuilles)	ansérine de Russie
canola spontané*	amarante à racine rouge
lampourde glouteron	plantain majeur
caméline	petite herbe à poux
vergerette rude	grande herbe à poux
sagesse-des-chirurgiens	soude roulante
salsifis majeur	bourse-à-pasteur
cranson dravier	tournesol annuel
prêle des champs	mélilot
kochia à balais	vesce
chénopode blanc	radis sauvage

*y compris les variétés de canola tolérant au glyphosate et Clearfield.

Mauvaises herbes moins sensibles (de 1,3 à 1,8 L/ha):

armoïse bisannuelle*	renouée (avant le stade de 4 feuilles)
liseron des champs*	renouée persicaire
liseron des haies	euphorbe érule*
laitue bleue*	moutarde des chiens
sarrasin de Tartarie	chénopode glauque
renouée liseron*	matricaire odorante
bardane*	pourpier potager
chardon des champs*	renouée scabre
pissenlit	renouée de Pennsylvanie
stellaire moyenne	laiteron potager
céraiste vulgaire*	laiteron des champs*
lépidie des champs	tanaïsie vulgaire
galinsoga cilié	abutilon

*Suppression des parties érigées seulement.

Traitement localisé

Pour le traitement localisé de mauvaises herbes comme les chardons au moyen d'un pulvérisateur à réservoir dorsal, mélanger 0,2 L d'herbicide ENLIST 1 dans 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage. Maximum de 2 applications par année.

Période d'application

Appliquer jusqu'au stade de croissance V8 ou à une hauteur de 120 cm (48 po), selon la première éventualité. Effectuer de 1 à 2 applications avec un minimum de 12 jours entre les applications.

Délais d'attente avant la récolte

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyés à l'abattoir.

Restrictions

- Ne pas effectuer plus de deux applications en post-émergence par saison d'utilisation.
- Ne pas appliquer plus de 3,6 L/ha d'herbicide ENLIST 1 (1,64 kg équivalent acide) par saison d'utilisation.
- Lire et suivre le Programme de gestion DAS (DAS Stewardship Program) (<http://www.traitstewardship.com>) qui est lié à l'utilisation de semences de maïs de grande culture contenant le gène DAS-40278-9.

Mélange en réservoir avec herbicides de glyphosate

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces. À utiliser dans le maïs Enlist. L'herbicide ENLIST 1 peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide de glyphosate (1,88 L/ha) pour une utilisation de 480 g ea/L, en formule de diméthylamine comme l'herbicide VP480 ou. *Consultez l'étiquette du glyphosate pour connaître les espèces spécifiques de mauvaises herbes et les taux d'application.* Si une autre formule de glyphosate est utilisée, ajustez le taux d'application en conséquence. Consultez le Guide d'utilisation des produits du système de suppression des mauvaises herbes Enlist (édition du Canada) pour obtenir des recommandations supplémentaires au sujet du mélange en réservoir de ENLIST 1 avec le glyphosate.

POUR UTILISATION AVEC LE SOYA ENLIST™ E3 SEULEMENT

L'herbicide ENLIST 1 est un herbicide systémique dont l'activité résiduelle est très limitée et qui est conçu pour la suppression de mauvaises herbes annuelles et vivaces émergées. L'herbicide ENLIST 1 est sélectif au soja Enlist E3. Le soja Enlist E3 contient une action AAD-12. L'AAD-12 fournit une résistance aux herbicides 2,4-D à sel de choline. Des renseignements sur les variétés de soja Enlist E3 contenant des actions AAD-12 sont disponibles chez votre fournisseur de semences.

Taux d'application

Utiliser les taux donnés ci-dessous pour chaque liste de mauvaises herbes. Utiliser le taux le plus faible dans chaque groupe pour les mauvaises herbes en semis (2-4 feuilles) qui croissent rapidement ; et le taux le plus élevé pour les mauvaises herbes au stade du bourgeonnement, au cours de périodes sèches et fraîches ou s'il y a infestation élevée.

Mauvaises herbes sensibles (de 0,73 à 1,1 L/ha) :

bardanette épineuse	moutardes (sauf des chiens et tanaïse)
bardane (avant le stade de 4 feuilles)	ansérine de Russie
canola spontané*	amarante à racine rouge
lampourde glouton	plantain majeur
caméline	petite herbe à poux
vergerette rude	grande herbe à poux
sagesse-des-chirurgiens	soude roulante
salsifis majeur	bourse-à-pasteur
cranson dravier	tournesol annuel
prêle des champs	mélilot
kochia à balais	vesce
chénopode blanc	radis sauvage

*y compris les variétés de canola tolérant au glyphosate et Clearfield.

Mauvaises herbes moins sensibles (de 1,3 à 1,8 L/ha) :

armoïse bisannuelle*	renouée (avant le stade de 4 feuilles)
liseron des champs*	renouée persicaire
liseron des haies	euphorbe érule*
laitue bleue*	moutarde des chiens
sarrasin de Tartarie	chénopode glauque
renouée liseron ♦	matricaire odorante
bardane ♦	pourpier potager
chardon des champs ♦	renouée scabre
pissenlit	renouée de Pennsylvanie
stellaire moyenne	laiteron potager
céraiste vulgaire ♦	laiteron des champs ♦
lépidie des champs	tanaisie vulgaire
galinsoga cilié	abutilon

*Suppression des parties érigées seulement.

Traitement localisé

Pour le traitement localisé de mauvaises herbes comme les chardons au moyen d'un pulvérisateur à réservoir dorsal, mélanger 0,2 L d'herbicide ENLIST 1 dans 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage. Maximum de 2 applications par année.

Période d'application

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont petites et que le stade de croissance du soja Enlist E3 n'est pas plus avancé que R2 (pleine floraison). Effectuer de 1 à 2 applications avec un minimum de 12 jours entre les applications. Ne pas appliquer l'herbicide ENLIST 1 sur le soja Enlist E3 qui serait à un stade plus avancé que R2.

Délais d'attente avant la récolte

- Ne pas laisser paître le soja Enlist E3 traité.
- Ne pas récolter pour le fourrage ni le foin.

Restrictions

- Ne pas effectuer plus de deux applications en post-émergence par saison d'utilisation.
- Ne pas appliquer plus de 3,6 L/ha d'herbicide ENLIST 1 (1,64 kg équivalent acide) par saison d'utilisation.
- Lire et suivre le Programme de gestion DAS (DAS Stewardship Program) (<http://www.traitstewardship.com>) qui est lié à l'utilisation de semences de soja cultivé contenant le gène DAS-68416-4.

Mélange en réservoir avec herbicides de glyphosate

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces. À utiliser dans le soja Enlist L'herbicide ENLIST 1 peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide de glyphosate (1,88 L/ha) pour une utilisation de 480 g ea/L, en formule de diméthylamine comme l'herbicide VP480. *Consultez l'étiquette du glyphosate pour connaître les espèces spécifiques de mauvaises herbes et les taux d'application.* Si une autre formule de glyphosate est utilisée, ajustez le taux d'application en conséquence. Consultez le Guide d'utilisation des produits du système de suppression des mauvaises herbes Enlist (édition du Canada) pour obtenir des recommandations supplémentaires au sujet du mélange en réservoir de ENLIST 1 avec le glyphosate.

POUR UTILISATION DANS LES VARIÉTÉS DE BLÉ DE PRINTEMPS ET D'HIVER (Y COMPRIS LE BLÉ DUR), D'ORGE ET DE SEIGLE

Périodes d'application

Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser lorsque LES MAUVAISES HERBES SONT JEUNES ET EN PLEINE CROISSANCE. Appliquer le produit lorsque les conditions de croissance sont favorables. Appliquer le produit avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

BLÉ, ORGE, SEIGLE (non contre-ensemencés de légumineuses)

Les cultures peuvent être traitées entre le stade de 3 feuilles bien développées jusqu'à l'apparition de la feuille étendard. Ne pas appliquer le produit après l'apparition de la feuille étendard. En général, le traitement au stade 4 feuilles constitue le moment où la tolérance de la culture et la sensibilité des mauvaises herbes sont à leur maximum. La dose d'application sécuritaire est de 1,1 litre par hectare. Des taux plus élevés peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. En général, les dommages à la culture occasionnés par des taux plus élevés sont compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 litres d'eau ou plus par hectare) peut réduire les risques de dommages à la culture. Maximum d'une application par année.

Délai d'attente avant la récolte

- Empêcher les animaux laitiers en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou faucher le foin dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

SEIGLE D'AUTOMNE, BLÉ D'AUTOMNE

Traiter au printemps entre le plein tallage et juste avant l'apparition de la feuille étendard. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT PENDANT ET APRÈS L'APPARITION DE LA FEUILLE ÉTENDARD. NE PAS appliquer le produit à l'automne. La dose d'application sécuritaire est de 0,9 litre par hectare. Des taux plus élevés peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes.

En général, les dommages à la culture occasionnés par des taux plus élevés sont compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 litres ou plus par hectare) peut réduire les risques de dommages à la culture. Maximum d'une application par année.

Délai d'attente avant la récolte

- Empêcher les animaux laitiers en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou faucher le foin dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

PRÉCAUTIONS POUR L'APPLICATION DU HAUT DES AIRS (sur les cultures de céréales seulement)

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et le taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

N'appliquer que lorsque les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (tel qu'une plantation brise-vent) ou habitat aquatique vulnérable.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, la cabine de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1 800 667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou le conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Épandre la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare.

- Soins particuliers : Utiliser une quantité suffisante d'eau pour une distribution homogène.
- Utiliser une pression de pulvérisation de 235 kPa ou moins. Éviter de placer les buses là où le jet de pulvérisation subira l'effet tourbillon de l'extrémité d'ailes.
- Ne pas appliquer le produit directement sur les cultures, les plantes à feuilles larges désirables, ou sur les espèces non visées et empêcher le brouillard de pulvérisation d'entrer en contact avec eux.
- Ne pas recourir à des personnes pour servir de point de repère.
- Zones tampons : Établir des zones tampons appropriées entre les superficies traitées et les systèmes aquatiques ainsi qu'entre les superficies traitées et les habitats fauniques importants.
- Ne pas épandre le produit lorsque le vent dépasse 10 km/h.

- Ne pas épandre le produit pendant les périodes de calme plat près des plantes sensibles. Un « nuage » de gouttelettes en suspension peut dériver sur des plantes sensibles lorsque le vent se lève.
- Éviter d'appliquer le produit directement sur les surfaces d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le brouillard de pulvérisation ou en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
- Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha.
- Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive, par conséquent n'utiliser que des buses ou des arrangements de buses qui minimisent la production de fines gouttelettes. Ne pas diriger les buses vers le tourbillon causé par l'avion et ne pas augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression des buses. Lors de la pulvérisation, éviter des combinaisons de pression et de types de buses que donnent de fines particules (bruine) qui risquent de dériver.
- On peut utiliser un agent épaississant ou un retardant de dérive avec ce produit pour réduire la dérive de pulvérisation.
- **Éviter la dérive de pulvérisation :** Appliquer le produit seulement lorsqu'il y a peu ou pas de risque de dérive. De petites quantités de pulvérisation, même invisibles, peuvent sérieusement nuire aux cultures sensibles et endommager des habitats sensibles non visés. Utiliser des méthodes telles que l'utilisation de ballons ou une colonne de fumée en permanence au site ou près du site ou un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation pour connaître la vitesse du vent, les changements de température et les déplacements d'air (stabilité de l'air). Si la fumée se développe en couches ou indique une possibilité de dérive, ne pas pulvériser.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.

- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz avec une odeur de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

Plantes sensibles

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ce type de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité.

Ce produit peut causer des dommages aux pelouses ou aux pâturages s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien établi. De plus, la plupart des légumineuses seront endommagées ou supprimées.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants ne nécessitent pas de zone tampon : pulvérisateur manuel et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Les plans d'eau saisonniers nécessitent des zones tampons s'ils contiennent de l'eau au moment de l'application. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas sur une base annuelle ne nécessitent pas de zones tampons.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
			1	0	1	0	1
Aérienne	Cultures de plein champ (céréales)	Aéronef	1	0	1	0	45
		Hélicoptère	1	0	1	0	40

•Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro, les raccordements d'utilités, les routes, et les champs de manoeuvres et de tirs militaires.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Remarque :

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide ENLIST 1 est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide GF 3335 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner ENLIST 1 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologique (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marques des Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.